

**Université
des Antilles**



**Procès-verbal
du Comité d'administration**

Du 06 février 2025

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	P
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	Procuration P.SAFFACHE
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Sainte-Croix	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	Procuration R.DORVILLE
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	Procuration L.LASSERRE
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	97é	Procuration N.ALEXIS
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	P
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	A

	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	HANOT	Boris	DGSA	Administration générale	P
	LAMOUREAUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	DGSA RAF de pôle	971	P
	LESELLIER	Maximilien	DGSA RAF de pôle	972	P
	ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra	DAJ	Administration générale	P
	CHATEAU	Olivia	DRI	Administration générale	p
	COMBET	Murielle	devDEVE	Administration générale	P
	CHOUNIA	Naïka	Assistante DAJ	Administration générale	P
	DEROCHE	Janice	VPE	Etablissement	P
	AUORE	Guyène	VP CFVU	971	P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
	BELAISE	Max	Doyen	Jean Barnabé	P
	CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
	DELCROIX	Antoine	Directeur	INSPE 971	P
	JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P
	MAURIN	Alain	Doyen	SJE	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	Administratrice provisoire	STE	P
	RAUZDUEL	Rosan	Administrateur provisoire	STAPS	P
	DELCROIX	Antoine	Directeur	INSPE 971	P
	ZAHIBO	Narcisse	Doyen	SEN	P

Ordre du jour

Liste des présents	2
Ordre du jour	4
Compte rendu des débats	5
1) Propos liminaires du président	5
2) Affaires juridiques et institutionnelles	7
a) Organigramme de l'administration générale	7
b) Organigramme de la direction générale des services – finances.....	8
c) Règlement des déplacements professionnels.....	8
3) Affaires ressources humaines :	9
a) Campagne recrutement ATER	9
b) Campagne complémentaire second degré	11
c) Campagne d'emplois – enseignant-chercheur.....	11
d) Groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de protection sociale complémentaire de prévoyance	13
4) Affaires pédagogiques	14
a) Note de cadrage relative à l'offre de formation	14
b) Bilan CVEC 2024	18
c) Programmation prévisionnelle CVEC 2025.....	19
d) Politique des droits différenciés 2025-2026	19
e) Mise en place du congé menstruel	25
f) Demande d'ouverture de diplôme.....	25
g) Conventions.....	26
5) Affaires relations internationales : Modification des modalités de mise en paiement des bourses Erasmus27	
6) Questions diverses	27

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 09 h 13

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous, notre *quorum* étant atteint, je propose qu'on débute cette réunion du Conseil d'administration.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du Pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Mesdames, Messieurs les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Madame la Vice-Présidente de la CFVU du Pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-Président de la CFVU du Pôle Martinique, Mesdames, Messieurs les directeurs de composantes, Mesdames, Messieurs les DGSA, Mesdames, Messieurs les cadres de l'administration de l'Université des Antilles, chers collègues, je précise que Madame la DGS étant souffrante, elle n'est pas parmi nous, elle est excusée.

Ce premier Conseil d'administration de l'année 2025 est pour moi l'occasion de vous souhaiter à toutes et à tous une année 2025 inspirante et épanouissante, passée sous le signe de la santé et de la réussite. L'Université des Antilles poursuit la réorganisation et le renforcement de son administration entamés depuis le début de cette mandature. Les progrès effectués depuis 2022, explicitement évoqués par la Cour des comptes dans son rapport de novembre 2024, nous encouragent à maintenir nos efforts tant en intensité qu'en qualité.

Les organigrammes qui vous ont été transmis viennent traduire de manière concrète le processus de réorganisation de la direction des affaires financières de l'établissement, pilotée par le DGSA des finances, M. LAMOUREUX. Cette réorganisation, pour l'heure, expérimentale, sera synonyme de gains significatifs en termes d'efficacité et de performance.

Dans le même esprit, la nouvelle version du règlement des déplacements professionnels, anciennement GAOM, vient compléter l'effort de mise à jour exhaustive de nos procédures internes. Ce nouveau règlement, par sa précision, se veut un outil au service des personnels, visant à faciliter la gestion de leurs déplacements professionnels tout en s'inscrivant pleinement dans le cadre réglementaire.

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, HCERES, est l'autorité publique indépendante en charge de l'évaluation des universités. Ces évaluations s'opèrent suivant un calendrier qui s'appuie sur une répartition géographique des universités, la nôtre appartenant à la vague B qui englobe en plus des Antilles et de la Guyane, l'ouest du territoire national. La campagne d'évaluation nous concernant débutera bientôt, en 2026 et se terminera en 2027. Nous devons donc, nous préparer très sérieusement à ce rendez-vous important, étape préalable à la soumission de notre futur dossier d'accréditation au Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Nos populations, nos territoires, méritent que nous construisions un projet ambitieux, moderne et solide. C'est bien parce que les enjeux sont majeurs que j'ai souhaité, en ce qui concerne le volet formation, débiter un an à l'avance, en toute sérénité, les discussions et les échanges liés à notre offre de formation et à son évolution. Sans les contraintes d'un calendrier resserré établi par le HCERES, il nous appartient de réfléchir ensemble et de bâtir une offre de formation innovante, de grande qualité, qui apporte des réponses efficaces aux besoins de nos pays. Cette opportunité de construire ensemble des enseignements en cohérence avec nos compétences académiques, notre recherche et la signature de notre établissement est la première qui s'offre à nous depuis plus de 15 ans. Il nous faut la saisir pleinement. Une note de cadrage permettant de

guider les échanges qui auront lieu vous est soumise aujourd'hui. Elle tient notamment compte des recommandations émises par le HCERES lors de sa précédente évaluation et de celles formulées récemment par la Cour des comptes.

En novembre dernier, avec quelques autres présidents d'université, j'étais sollicité par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche dans le cadre d'une mission relative au modèle économique des établissements publics d'enseignement supérieur. Il s'agissait d'une part d'objectiver les freins et les contraintes pesant sur la gestion des établissements afin de les simplifier, et d'autre part d'identifier les leviers leur permettant de diversifier leurs ressources propres. Lors de cette audition, il a bien sûr été question des droits différenciés, de la question des exonérations et de la possibilité d'une augmentation des droits d'inscription au niveau national.

Si l'accueil d'étudiants internationaux est une valeur ajoutée indéniable pour notre établissement, qui contribue à son rayonnement, à son attractivité, cet accueil doit se faire dans le respect de la réglementation nationale et des délibérations du Conseil d'administration. La situation budgétaire de la France conduit à des politiques visant à diminuer la dépense publique et à augmenter les recettes de l'État. Cette situation nous concerne tous en tant que citoyens. Elle nous concerne également en tant qu'administrateurs d'un opérateur de l'État, tenu d'appliquer les politiques publiques. Pour cette seule année universitaire 2024-2025, l'exonération d'étudiants extracommunautaires a coûté plus de 700 000 euros à l'Université des Antilles. Au regard du budget de fonctionnement de notre établissement et de ses dépenses incompressibles, ce montant est loin d'être anecdotique. Les droits différenciés, dans un contexte budgétaire national extrêmement contraint, représentent des ressources propres dont l'Université ne peut se priver si elle veut maintenir, voire améliorer la qualité de ses activités d'enseignement et de recherche, ainsi que les conditions de travail et d'études sur ses campus.

Notre Université, distinguée au classement thématique de Shanghai deux années de suite, en 2023 et 2024, a démontré sa capacité à se hisser au niveau des standards internationaux les plus exigeants. Y être formé est une chance, mais représente un coût financé par l'impôt et les droits d'inscription. Agissant en responsabilité, vous aurez à vous prononcer aujourd'hui sur la politique de l'Université des Antilles en matière de droits différenciés pour l'année universitaire 2025-2026.

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, l'Université des Antilles organise le vendredi 7 mars prochain une matinée d'échange, afin de valoriser les femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Des figures féminines influentes seront mises en valeur. Elles sensibiliseront le public à la problématique du plafond de verre et encourageront les femmes à se sentir légitimes dans des postes à responsabilité. L'égalité des femmes et des hommes est un des objectifs prioritaires de ma mandature. Le nombre inédit de vice-présidentes, de directrices, y compris au sein des unités de recherche, en atteste.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles fait aussi partie de notre engagement et depuis cette rentrée 2024, grâce à l'action aussi soutenue qu'efficace du Vice-Président à la responsabilité sociale et environnementale de l'Université, Monsieur le Professeur STATTNER.

De nombreuses actions ont été accomplies en matière de formation des personnels, de sensibilisation des étudiants, notamment grâce à un module de formation en ligne obligatoire pour l'obtention du diplôme de licence, ou encore grâce à des matinées de prévention sur nos campus de Martinique et de Guadeloupe, à des campagnes aussi d'affichage.

Le projet de mise en place d'un congé menstruel destiné aux usagers de l'Université, acclamé par notre Conseil académique et à l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui, est une mesure supplémentaire en

faveur d'une université soucieuse du bien-être de tous ses usagers. Bien sûr, la route est encore longue et il reste tant à faire en faveur de l'inclusion et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, y compris lorsqu'il est question de faire évoluer les mentalités. Ici même, au sein de notre Conseil d'administration, nous avons récemment eu à déplorer des propos qui nous ont profondément choqués, à l'endroit de plusieurs collègues du sexe féminin. Mais à force de travail, de dialogue, de vigilance et de fermeté, nous continuerons à construire une Université des Antilles plus solidaire, plus inclusive et plus équitable. Je vous remercie de votre attention et je vous écoute pour les questions diverses que vous auriez à inscrire. Oui, allez-y.

M. AUDEBERT, BIATSS : Bonjour à tous. Une question, Monsieur le Président, vous confirmez à l'instant effectivement des échanges à venir ou peut-être en cours avec le HCERES. Est-ce que vous pourriez préciser si déjà les premiers échanges sont intervenus et/ou si à l'avenir, il y a un calendrier précis dans les liens qu'il y aura entre le HCERES et notre établissement ?

M. le Président : Autres questions diverses ?

Mme ROMANA, PR : Bonjour à tous. Deux questions diverses, une sur l'École doctorale et l'autre sur le rôle des responsables/directeurs de département.

M. HUNEL, MCF : Une question diverse. La dernière fois, j'ai posé la question sur l'impact de la situation de la France par rapport au fait que le budget n'était pas encore voté. Maintenant qu'il a été voté, est-ce que vous avez une connaissance de l'impact que ce budget, avec les économies nécessaires, aura sur notre Université ? Merci.

M. le Président : D'autres questions ? Non ? Donc, trois administrateurs ont posé des questions.

2) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Organigramme de l'administration générale

M. le Président : On va poursuivre l'ordre du jour avec les affaires juridiques et institutionnelles et l'organigramme de l'administration générale qui a été modifié afin d'inclure en son sein, la fonction de directeur général des services adjoint aux finances, et avec la nouvelle organisation pour cette année 2025 que nous souhaitons mettre en place. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Une question directe et une question indirecte avec l'organigramme. La question directe, c'est : sauf erreur de ma part, je ne vois pas des structures assez nouvelles comme l'Institut de la biodiversité, par exemple, dont il était considéré que c'étaient des entités transversales, autonomes. Je n'ai pas vu leur présence dans l'organigramme. Est-ce que c'est volontaire ? La question indirecte, c'est une question que je posais il y a quelques années sur l'annuaire des personnels. Est-ce que votre position a évolué sur ce document qui permet de savoir qui vient, qui part, de façon plus synoptique ?

M. le Président : Cet organigramme a été modifié sur un seul point comme je l'ai expliqué, c'est celui de la direction des affaires financières et donc, ce n'est que cette modification qui a été portée. Il y en a d'autres certainement, au fil du temps, à apporter à l'organigramme général de l'Université, mais pour l'instant, ce n'était pas l'objet de cette modification qui est limitée.

Concernant l'annuaire que vous évoquez, c'est un projet qui a été confié à Madame la directrice générale des services, mais qui n'est pas là, donc qui ne pourra pas nous donner plus de précisions. Je vous assure qu'il y a énormément à faire pour l'Université donc, peut-être que l'annuaire n'était pas la première de ses priorités, mais peut-être qu'au prochain Conseil d'administration, elle pourra nous apporter plus de précisions. Est-ce

qu'il y a d'autres questions sur ce document ? Pas de questions. Donc, je vous propose qu'on le soumette au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Une ultime question, M. le Président, si vous me permettez. Je vois perdurer le HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement). Vous confirmez qu'il y a un HSE ? Je crois avoir vu qu'il y avait un conseiller de prévention qui était en cours de recrutement. Y a-t-il un HSE ?

M. le Président : Il y a eu effectivement un recrutement, mais qui a été infructueux. Pour l'instant nous n'avons pas de conseiller de prévention au niveau de l'établissement et le recrutement a été, je crois, relancé par la direction des ressources humaines. Donc, la publication a été refaite me semble-t-il, puisqu'il a été infructueux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

b) Organigramme de la direction générale des services – finances

M. le Président : Un certain nombre de modifications étaient apportées au fonctionnement actuel, pour tenir compte des exigences et, notamment, des recommandations aussi de la Cour des comptes. C'est une proposition qui a été faite par le DGSA finances, Monsieur LAMOUREUX, en lien, bien sûr, avec la Direction générale des services et la Direction des ressources humaines. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Désolé d'accaparer le pôle des questions, pourquoi une expérimentation ?

M. le Président : Expérimentation, parce que tout changement, de toute façon, présente un certain nombre d'incertitudes et donc, il nous faudra peut-être améliorer ce dispositif avec l'expérience. Le temps nous dira si cette solution que nous avons pensée est efficace ou pas. En principe, elle le sera. C'est ça, son but, mais on verra avec l'expérience s'il faut l'amender quelque peu ou significativement. Merci. D'autres questions ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstentions, pas de votes contre. Merci.

c) Règlement des déplacements professionnels

M. le Président : Nous en venons au règlement des déplacements professionnels. Nous avons toiletté l'ex-GAOM, le document qui venait donner l'ensemble des procédures pour les déplacements professionnels. Ce nouveau document qui me semble précis et en même temps qui vise à assouplir les contraintes des personnels, tout en restant dans le cadre réglementaire, me semble être un progrès pour tous. Si vous avez des questions, c'est le moment. Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Quels sont les principaux apports de ce nouveau règlement des déplacements professionnels ?

M. le Président : Je laisserai la parole à son concepteur principal qui est Monsieur le DGSA des finances s'il veut bien donner quelques éléments sur les apports de ce document qui, effectivement, sont nombreux. Soyez synthétique, Monsieur le DGSA.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Les apports, c'est déjà, comme l'a dit Monsieur le Président, un toilettage par rapport à la dernière GAOM qui commençait à dater et qui ne prenait pas en compte la dernière réglementation, les derniers décrets qui visaient à simplifier les ordres de mission et les déplacements professionnels. Déjà, toute la législation a pu être intégrée dans ce nouveau règlement. Le but, c'est d'être aussi très exhaustif, puisqu'on parle même aussi des déplacements à risque, qui sont sous couvert du fonctionnaire « sécurité défense », le Professeur SAFFACHE. Enfin, on a souhaité lister les pièces justificatives, afin qu'il n'y ait pas de blocage dans la chaîne, de A à Z : côté ordonnateur et côté comptable.

M. le Président : Non, mais c'était très clair. Merci beaucoup. Merci, Monsieur le DGSA. Est-ce qu'il y a d'autres points ?

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Pour être très pragmatique, c'est, par exemple, la fin des cartes d'embarquement. Il n'y aura plus à justifier de carte d'embarquement. Vous avez toutes ces réglementations qui sont synthétisées en 28 pages quand même.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le DGSA. Et surtout, merci, je salue ce travail de modernisation et d'actualisation de ce document qui était attendu par beaucoup d'entre nous. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose qu'on passe au vote sur ce règlement des déplacements professionnels. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

3) Affaires ressources humaines :

a) Campagne recrutement ATER

M. le Président : Le Conseil académique a validé la campagne de recrutement des ATER, ainsi que le CSA de l'établissement. Elle nous est soumise aujourd'hui. Est-ce que vous auriez des questions sur cette campagne ?

Mme ROMANA, PR : Au même titre que la remarque qui avait été faite sur les postes d'enseignants-chercheurs et la publication des postes, je pense que ça serait bien qu'on harmonise aussi entre composantes, entre laboratoires, entre départements, la façon de remplir ces fiches d'ATER. Il y a certaines fiches qui demandent l'argumentaire pour justifier d'un ATER, et le nom du laboratoire et le nom du département. Il n'y a souvent pas d'argumentaire « recherche ». Or, à moins que je ne me trompe, un ATER doit être quand même : attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Est-ce qu'il serait possible de demander aux collègues de faire un effort quand ils remplissent ces fiches ? Là, on vote des fois... Je ne vais pas voter sur un nom de département et de laboratoire.

M. le Président : Non, tout à fait. On pourra effectivement communiquer auprès des directeurs de laboratoire et de département, afin qu'ils remplissent de manière un peu plus complète ces fiches, qui, de toute façon, desservent à l'entité qui recrute lorsqu'il n'y a pas d'informations. Il y a forcément moins de candidats. Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques sur ce point ? Non ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Pour rejoindre ce que disait le Professeur ROMANA, si on prend par exemple les postes en 26ème et en 27ème sections de l'UFR-SEN, il y a exactement le même descriptif pour quatre postes. Je pense que quand même, là, on peut s'interroger. Il aurait pu y avoir une certaine explication, puisqu'on prend quatre personnes. Il n'y a pas de description de recherche. Il y a juste une description générale et on demande quatre postes. On ne voit pas, finalement, ce qui nous éclaire pour dire : « Oui, c'est bien » ou « Non, ce n'est pas bien ».

M. le Président : Ce que ça traduit, à mon avis, Monsieur HUNEL, c'est qu'il y a un besoin d'enseignement qui a l'air fort. Si la partie « recherche » est négligée d'une part et que la partie enseignement est la même, vous savez bien qu'un ATER, en général, il a vocation le plus souvent à enseigner en premier cycle. La matière est connue en premier cycle, en mathématiques. On est censés enseigner à peu près tout ce qui existe, au moins en L1 et L2, si on est ATER. Donc, il n'y a pas spécialement de spécificités en L1 et L2.

M. HUNEL, MCF : C'est justement l'exemple. Il est vraiment illustratif. Là, on parle d'un poste en 26ème et le descriptif parle de faire une information sur la cybersécurité. C'est difficile d'être cohérent et de vraiment porter un jugement.

M. le Président : Si le poste est en 26-27...

M. HUNEL, MCF : Il y en a certains qui sont en 26.

M. le Président : Oui, il y en a qui sont en 26.

M. HUNEL, MCF : Nous appliquons le même descriptif pour un poste qui est en 27, que le même descriptif qu'un poste qui est en 26 et 27.

M. le Président : Cela m'a échappé, en tout cas, on fera remonter effectivement l'information aux collègues, d'être vigilants quand ils établissent des fiches de poste au niveau de la recherche en particulier, sachant que 25, 26 et 27, ce sont des sections CNU qui communiquent entre elles de façon tout à fait naturelle. Vous êtes bien placé pour le savoir, Monsieur HUNEL. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Donc, on va passer au vote sur ces tableaux. Sur ce tableau, pardonnez-moi. Oui ?

Mme ROMANA, PR : Une autre question. Sur les postes concernant l'Institut, l'IBE, quand on regarde le tableau, on ne voit pas de Conseil de l'Institut, j'imagine, puisque je ne sais pas très bien quel Conseil statue là-dessus. Il y a bien évidemment l'avis du CAC. J'aimerais comprendre un petit peu. Ces postes, quand ils ont été demandés, ils ont été demandés par un Conseil ? Est-ce qu'ils ont été demandés par une personne ? Comment ça fonctionne au niveau de l'Institut ?

M. le Président : L'Institut, comme vous le savez, est en phase de mise en place, puisqu'il vient d'être créé. Donc, il est prévu qu'il y ait un Conseil d'Institut. Ce conseil doit être formé d'enseignants-chercheurs, de BIATSS et d'étudiants. Pour l'instant, les formations qui vont être hébergées à cet Institut sont en cours de transfert. Ce n'est pas encore fait parce qu'il fallait d'abord, pour faire les choses dans l'ordre : recruter des personnels administratifs, donc payés par la convention avec la CTM, qu'ils puissent être formés pour accueillir les étudiants, en termes de scolarité notamment, et gérer les questions des étudiants. C'est en cours. À la rentrée 2025, certaines formations normalement qui existent déjà, qui ne sont pas de nouvelles formations pour la plupart, vont être rattachées à l'Institut.

À ce moment-là, l'Institut pourra créer un Conseil parce qu'il aura à la fois des personnels administratifs et des étudiants en son sein. Là, on est dans la possibilité de mettre en place un Conseil d'Institut puisqu'il manque les administratifs et au moins les étudiants.

En effet, le préfigurateur de l'Institut, qui est le Pr JOSEPH, a transmis au Conseil académique les besoins de l'Institut pour amorcer, parce qu'il faut bien commencer un jour. S'il n'y a pas d'enseignants, il n'y aura pas d'étudiants. Si on dit que comme il n'y a pas d'étudiants, il n'y a pas de Conseil, donc il n'y a pas d'enseignants, on ne va jamais démarrer. Donc, on démarre, effectivement et comme il ne s'agit pas d'un institut qui dépend du Pôle, ni de Martinique, ni de Guadeloupe, ça va directement au Conseil académique, sans passer par le Conseil de pôle. Et ça vient ensuite au CSA et au Conseil d'administration.

Là, il y a eu un avis du CSA, même s'il n'est pas mentionné sur le document, je crois, un avis du Conseil académique. Et maintenant, on est au niveau du CA.

Mme ROMANA, PR : Donc, si je comprends bien, Monsieur le Président, de ce que vous nous dites, une personne a décidé de...

M. le Président : La personne n'a rien décidé, Madame.

Mme ROMANA, PR : Elle a proposé...

M. le Président : Le préfigurateur, c'est la mission de faire fonctionner, de faire démarrer l'Institut, a fait une proposition de mise au recrutement de deux postes d'ATER dans cet institut et il ne lui appartient pas de prendre la décision. En tout cas, je me suis compris. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui ?

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait avoir la liste des diplômes qui seront transférés dans cet institut pour avoir une compréhension de l'adéquation de la demande, puisque pour l'instant, le seul diplôme que nous avons validé au sein de cet institut est un DU ?

M. le Président : Je crois que vous vous trompez, Monsieur HUNEL. Enfin, je...

M. HUNEL, MCF : : J'avais posé la question, on avait proposé, quand on a voté ici. Vous m'avez bien répondu, effectivement, que ce DU-là, il sera porté par l'Institut.

M. le Président : Peut-être qu'on ne parle pas du même Institut. Je pense que vous faites référence à l'Institut d'urbanisme, d'architecture.

M. HUNEL, MCF : : D'accord.

M. le Président : Alors que là, c'est l'Institut de biodiversité et d'écologie. Pour l'instant, pour l'Institut de biodiversité et d'écologie, il n'y a pas de formation, c'est en cours.

M. HUNEL, MCF : : Et la liste ?

M. le Président : Il n'y a pas de liste puisque ce n'est pas fait. On verra la liste quand ce sera acté parce que là encore, il y a des conseils qui vont statuer. Cela ne se fait pas, comme vous l'avez tout à l'heure sous-entendu, de personne à personne. Il y a une procédure claire et les choses vont se faire dans les conseils de composantes et les conseils de pôle ou d'administration. Ça dépendra des situations, mais les choses se feront de manière claire et visible. Pour l'instant, la liste sera connue quand elle sera validée par les élus compétents.

Mme ROMANA, PR : Je m'excuse d'insister parce que j'ai vraiment du mal à comprendre. Donc, nous n'avons pas encore de formations dans cet Institut qui ont été actées. Par contre, nous engageons deux ATER dans cet institut.

M. le Président : Nous engageons deux ATER parce qu'il faut bien que les formations ouvrent. Si elles ouvrent et qu'il n'y a pas d'enseignants, Madame, on aura des étudiants qui seront à la rue. Donc, il faut bien recruter des gens pour les accueillir. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les ATER de cet Institut ou sur d'autres postes ATER ? Pas de questions, pas de remarques. Je vous propose qu'on passe au vote sur l'ensemble de ce tableau. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstentions, pas de votes contre. Merci.

b) Campagne complémentaire second degré

M. le Président : Ensuite, nous arrivons à la campagne complémentaire du second degré. Là, nous avons quatre emplois qui sont demandés au concours. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions ? On passe au vote sur cette mise au concours de recrutement de quatre emplois de PRCE et PRAG. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

c) Campagne d'emplois – enseignant-chercheur

M. le Président : Ensuite, un point sur la campagne d'emploi – enseignant-chercheur, donc qui concerne l'UFR STE, dont le Conseil a demandé l'arrêt d'une procédure de recrutement et donc, le retrait de ce poste au concours. Il s'agit d'un poste de maître de conférences, le poste numéro 0576. Est-ce que vous avez des questions ? Cette demande a été présentée également en CSA et en Conseil académique et a obtenu un avis favorable dans les deux cas.

Mme ROMANA, PR : J'ai regardé ce qu'on a voté, je crois que c'était le 5 décembre, sur ce poste et nous avons un avis favorable de toutes les composantes, aussi bien le Conseil d'UFR que le Conseil de pôle, que le CAC, et donc nous-mêmes. En fait, ma question, je ne comprends pas pourquoi on annule ce poste maintenant. Qu'est-ce qui s'est passé ? Parce que tous les signaux étaient au vert, apparemment. J'aimerais avoir votre réponse et puis, après, j'aurais peut-être une autre remarque à faire en fonction de la réponse.

M. le Président : Ma réponse est dans la pièce jointe. Il y a eu une confusion, apparemment, au niveau de la transmission d'éléments de la part du laboratoire concerné, donc du laboratoire qui a fait le profil de recherche. Il s'est ensuivi un certain nombre de discussions, et à l'issue de ces discussions, le Conseil d'UFR de la composante a décidé, apparemment, a été convaincu de la nécessité de retirer le poste du concours,

mais c'est la même UFR qui a demandé la mise au concours de l'emploi et c'est celle qui demande maintenant son retrait. Donc, je suis obligé de vous présenter cette demande, et à vous de la valider ou pas. Je précise que Madame l'administratrice de l'UFR STE est présente. Si jamais elle souhaite donner un élément d'information complémentaire, elle en a le droit. Ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité.

Mme RAMASSAMY, administratrice provisoire UFR STE : Je serai simplement succincte. Lorsque nous recrutons, il faut que la demande de recrutement colle, comme vous le disiez, s'il y a un profil d'enseignement ou un profil de recherche. Le laboratoire qui avait formulé ce profil de recherche nous a fait savoir qu'il y avait eu une confusion dans les documents transmis qui ont servi de base dans les discussions qu'on a eues à ce moment. Et donc, nous avons pris la responsabilité de demander l'annulation de ce recrutement sur la base de ces éléments qui ont été discutés en Conseil de la composante.

M. le Président : Merci, Madame l'administratrice.

Mme ROMANA, PR : J'en arrive justement peut-être à ma réflexion, à savoir que Madame RAMASSAMY, si je ne me trompe pas, vous êtes administratrice provisoire de l'UFR STE depuis, je crois, septembre, c'est ça ? Je ne me trompe pas ? Ma question, c'est en fait, quand on a des administrateurs provisoires qui durent, qu'attend-on pour faire des élections, pour avoir un Conseil ? Je ne suis pas dans la Faculté de STE, mais ça serait fait dans la Faculté de SEN. Si vous voulez, c'est bien qu'on ait des administrateurs qui soient des administrateurs de plein droit, qui ne sont pas à gérer les affaires courantes, comme les administrateurs provisoires. Qu'est-ce qu'on attend pour faire une élection ? Et je ferai la même remarque pour l'École doctorale, mais on en parlera au moment de l'École doctorale. On se retrouve à l'Université avec un certain nombre d'administrateurs provisoires. Il me semble que ce n'est pas sain pour l'établissement. J'ai regardé votre Conseil, Madame RAMASSAMY. Par exemple, il n'y a pas de personnalités extérieures. Donc, le Conseil, en fait, il est constitué ou il n'est pas constitué ? Je me demande si ce n'est pas là la cause aussi, peut-être, de ce dysfonctionnement. Ma remarque, elle allait dans ce sens.

M. le Président : Très bien, donc je répondrai. Ce n'est pas à Madame RAMASSAMY de répondre à l'ensemble de ces remarques ou de ces questions.

Un administrateur provisoire n'est pas un expéditeur d'affaires courantes. C'est un collègue qui a exactement les mêmes compétences et prérogatives qu'un directeur de composante, les mêmes. La seule différence, c'est qu'il a été nommé par le Président et non pas élu, c'est une différence notable. En termes de compétences, il n'y en a aucune.

Maintenant, pour passer aux élections, il faut que la situation le permette, c'est-à-dire qu'il faut que les statuts, en général, soient aux normes quand il y a un problème de statut. Il faut aussi que les élections aient été faites et, comme vous l'avez dit, que les conseils soient complets avant de faire des élections. Ce sont ce genre de contraintes qui font qu'on n'a pas tenu, au bout d'une semaine, deux semaines ou de deux mois, de remercier un administrateur provisoire pour faire précipitamment des élections dans des conditions qui seraient à la limite de la légalité. Effectivement, on prend le temps de faire les choses proprement et l'essentiel est que ça fonctionne.

Maintenant, un administrateur provisoire n'a pas vocation à rester, comme ça a été le cas sous une mandature où, là, je n'ai entendu personne se plaindre, pendant plus d'un an. C'est vrai qu'il y a des administrateurs provisoires qui sont restés alors qu'il n'y avait aucune exigence qui venait supporter cette décision de laisser des personnes non élues en responsabilité pendant nettement plus d'un an.

Quand ça dure, c'est qu'il y a une vraie raison. En général, la raison, elle est juridique, elle n'est pas politique. En l'espèce, il n'y avait pas de conseil de STE pendant un moment. On a dû refaire les élections. Et là, il va falloir reprendre les statuts de l'UFR STE également. Ensuite, on pourra lancer des élections et procéder à l'élection d'un directeur ou d'une directrice de la composante.

J'en profite pour remercier les administrateurs provisoires présents dans cette pièce et l'ensemble des administrateurs provisoires de l'Université, il n'y en a pas tant que cela, de leur dévouement pour l'institution. En général, quand on les nomme, c'est qu'il y a une situation parfois de crise ou de difficulté. Donc, leur rôle est relativement ingrat. Je voudrais les remercier ici avec beaucoup d'humilité pour le service qu'ils rendent à la communauté universitaire et aux étudiants, en tout premier lieu. Tous les collègues qui sont passés par là savent que ce n'est pas facile d'administrer provisoirement une structure de l'établissement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Il n'y en a pas.

Mme ROMANA, PR : Peut-être juste une dernière remarque qui n'a rien à voir. Concernant le repyramidage, puisqu'on est dans les enseignants-chercheurs, on n'a pas vu de notes sur le repyramidage, vous pourriez nous en dire deux mots ?

M. le Président : Bien sûr, il n'y avait pas de budget voté. Cette mesure n'étant pas une mesure pérenne, elle n'a pas été mise en place cette année, jusqu'alors en tout cas, faute de budget voté au national. Donc, c'est une des conséquences de l'absence de budget. Il n'y a pas de repyramidage jusqu'à ce jour. Est-ce qu'il y en aura ou pas ? Ça, pour l'instant, je n'ai pas cette information. Est-ce que le calendrier le permet ou pas ? Ça, c'est au Ministère et à l'État de décider. Je vous en prie. S'il n'y a plus de questions, je vous propose qu'on passe au vote. Je propose qu'on suive la demande du conseil de l'UFR STE, et donc, qu'on procède à l'annulation, donc au retrait de la campagne de recrutement de ce poste. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime. Merci.

d) Groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de protection sociale complémentaire de prévoyance

M. le Président : Le point suivant est un point d'information sur un document qui nous a été transmis et qui demande à l'établissement de se positionner sur un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de protection sociale complémentaire de prévoyance, qui demandait une décision qui soit conforme au statut de l'établissement. Les statuts de l'établissement n'ont pas de points sur ce sujet. J'ai voulu vous en informer. Nous n'avons pas répondu à cette demande qui est facultative d'intégrer ce marché. D'autant plus que dans l'enseignement supérieur et la recherche, la réforme liée à toutes ces procédures a été déjà par deux fois reportée. Cela concerne tous les établissements publics, mais, dans l'enseignement supérieur et la recherche, il y a un report de cette réforme qui a déjà eu lieu, me semble-t-il, à deux reprises. Si vous avez des questions sur ce document, vous pouvez les poser. Madame la directrice des ressources humaines pourra vous éclairer. Il n'y a pas de vote, c'est un simple point d'information. Je parlais de la réforme de protection sociale complémentaire, ou pour l'ESR, qui a déjà été reportée. Est-ce que vous avez des questions sur ce document, pour plus d'éclairage ?

Mme ROMANA, PR : Peut-être qu'on pourrait nous en dire un peu plus sur la question.

M. le Président : Madame la DRH, si vous avez synthétiquement deux éléments d'éclairage, je vous passe le micro, s'il vous plaît ? Je vous demanderais de vous lever.

Mme SOLVIGNON, DRH : Bonjour à tous. Ce que prévoit la réglementation, c'est qu'en fait, dans la fonction publique d'État, depuis le 1^{er} janvier 2025, nous sommes tenus de proposer aux collègues un contrat collectif. Il s'agit de la complémentaire santé, là, ce sera une obligation. Tout agent aura l'obligation d'y adhérer. Nous avons l'obligation de proposer et l'obligation d'adhérer pour les collègues, sauf dérogation encadrée par la loi et un contrat collectif prévoyance, et celui-ci sera facultatif. Comme vous le disiez, Monsieur le Président, pour ce qui concerne ces deux mesures, pour l'enseignement supérieur et la recherche, nous avons déjà deux reports. Donc, nous sommes en attente de compléments d'information de notre Ministère de tutelle.

M. le Président : Merci, Madame la DRH. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Oui, excusez-moi, sinon je verrai ça avec la DRH, mais, comme on est tous impliqués dans l'histoire, ça doit nous intéresser tous. Et puis, si les collègues me demandent des questions : qui choisit

la complémentaire santé ? Je n'ai pas bien compris. Le Ministère, nous ? Comment ça se passe avec cette obligation d'adhérer ? Ça veut dire que si on a une complémentaire santé maintenant, on la laissera, parce qu'il y aura une complémentaire santé qui aura été choisie au niveau de l'établissement ? On adhérera obligatoirement à cette complémentaire santé, c'est ça ? Et qui choisit la complémentaire santé ?

Mme SOLVIGNON, DRH : C'est le Ministère. Ce n'est pas l'Université des Antilles qui choisit, c'est dans le cadre d'un marché national, avec un groupement d'établissements sauf dérogation... Il y a des cas qui sont prévus si votre conjoint, est par ailleurs bénéficiaire d'un contrat collectif et que vous êtes ayant droit à ce titre-là, vous aurez la possibilité de prétendre à une dérogation, mais dans le cas contraire, vous aurez l'obligation d'adhérer pour la complémentaire santé. Pour la prévoyance, celle-ci sera facultative.

M. le Président : Merci pour ce point d'information.

4) Affaires pédagogiques

a) Note de cadrage relative à l'offre de formation

M. le Président : Cette note a été approuvée par le Conseil académique plénier et elle vous est soumise aujourd'hui. Elle a vocation à lancer les discussions au sein des composantes, entre les composantes, entre les pôles, au sein des pôles pour la préparation de notre future offre de formation à l'Université des Antilles. Est-ce que vous auriez des questions sur cette note ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Merci, Monsieur le Président. Je tiens d'abord à préciser que ce n'est pas une critique, c'est une réflexion, sur cette note que j'ai eue. Ce ne sont pas des attaques, c'est juste dans le but d'être constructif par rapport à ce que j'ai pu lire. En résumé, ce que je voulais dire, c'est que cette note appelée « note de cadrage », me paraît plus comme une note d'orientation politique qu'une note de cadrage, dans le sens où si elle m'est adressée en tant que porteur d'une formation, je trouve qu'elle manque justement de cadrage pour savoir finalement ce que je devrais faire, et surtout ne pas faire un travail inutile qui serait retoqué par la suite.

Si on prend par exemple, la rationalisation de l'offre de formation et l'évaluation des formations qui sont clairement mentionnées, je trouve qu'il manque des critères spécifiques d'évaluation. Ce manque de précision peut justement entraîner des problèmes d'interprétation et d'application. C'est comme s'il s'agit d'un cadrage. S'il n'y a pas de critères, si on dit qu'il faut faire, il faut qu'il y ait des critères pour savoir ce qu'on doit faire. Si on prend les contraintes administratives et réglementaires qui sont mentionnées, on parle du processus de création de mention hors nomenclature, qui est complexe. Cela incite finalement des collègues à ne pas y aller. Or, c'est en contradiction avec la nécessité de contextualiser l'Université pour répondre aux besoins du territoire, comme on nous l'a présenté, sur laquelle nous avons tous voté, sur la création des instituts, pour répondre à des problématiques. Sur le problème de faisabilité, il est parlé de la mutualisation et de la densification des formations, qui sont mentionnées, mais il n'est pas dit comment mettre en œuvre justement tout cela. Cela m'interpelle notamment par rapport au déficit en ressources humaines et matérielles qui existe au sein de certaines équipes pédagogiques, pour citer par exemple, la biologie à l'UFR STE ou encore l'informatique.

La nécessité de rationaliser les coûts tout en maintenant une offre attractive et diversifiée, telle qu'elle est mentionnée dans la note, selon moi, pourrait générer des tensions entre objectifs financiers et objectifs académiques. De ce fait, il me semble nécessaire de préciser quelle serait la politique en la matière, quelle organisation on compte mettre en œuvre pour gérer cet équilibre. Quels sont les critères qui seront retenus pour prioriser un objectif financier par rapport à un objectif académique ? Il n'y en a pas, dans la note telle qu'elle est écrite, qui est une note de cadrage, je le rappelle. Finalement, on ne sait pas comment faire.

Un exemple concret, on parle là-dedans des formations en alerte, mais on n'en dit pas plus. C'est quoi une formation en alerte ? À un moment donné, je pense qu'il faudra, et justement, c'est le rôle du Conseil

d'administration, décider des critères d'une formation en alerte pour que les collègues, justement, puissent rebondir.

Un autre point qui me semble aussi important, c'est la dimension locale et internationale. Il y a une volonté clairement explicitée de répondre aux besoins du territoire, c'est affirmé. Il y a l'équilibre avec l'attractivité locale, la compétitivité internationale, qui est un peu floue dans le document. On mentionne la nécessité de l'internationalisation, quelle est la stratégie de l'Université pour attirer, justement, les étudiants étrangers ? Et ça, ce n'est pas clairement défini.

Enfin, il y a la notion très intéressante, qui est mentionnée, de la transition vers l'ingénierie des compétences. La note met en avant, justement, cette transformation qui est basée sur les compétences, et notamment les approches numériques. Cependant, elle manque, selon moi, de détails sur les moyens concrets pour accompagner les enseignants à ce changement. Ça semble être un changement fondamental. Et je pense que quand on va recevoir cette note-là, on sera inquiets ; parce que si on ne sait pas faire, est-ce qu'il est prévu, justement, un véritable accompagnement là-dessus ?

De plus, on parle de l'évaluation des enseignements par les étudiants et par les enseignants, mais on ne dit pas comment ces retours-là seront pris en compte et de quelle façon ils seront pris en compte, justement, pour construire l'offre de formation.

En conclusion, je pense que si on vote la note telle quelle, je suggère, c'est un simple avis, ce n'est pas une critique, qu'elle soit rapidement accompagnée d'un plan avec des indicateurs, parce qu'en tant qu'enseignant-chercheur, je ne sais pas, je suis plus perdu qu'éclairé pour pouvoir construire mon offre de formation.

M. le Président : Il s'agit effectivement d'une note de cadrage qui se veut être un cadrage relativement large, volontairement. Il n'est pas question ici de produire une encyclopédie en plusieurs tomes et de faire un répertoire d'indicateurs ou de chiffres ou « d'injonctions à », puisque l'idée, c'est de lancer la discussion, ce n'est pas d'obliger les gens à faire ou à ne pas faire, c'est de discuter.

Lorsque vous parlez de décider ici en Conseil d'administration des formations en alerte, non, ce n'est pas le Conseil d'administration qui décide des formations en alerte. Nous sommes en lien avec le Ministère qui nous dit que telle formation a des difficultés dans tel domaine, que telle formation a un coût complet trop élevé, que telle formation a un problème en termes d'insertion, de poursuite d'études, etc. Le Ministère sait exactement dans quelle situation se trouve chacune de nos formations et nous savons les raisons. C'était l'objet notamment contrat d'objectifs, de moyens et de performance que nous sommes en train d'élaborer avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. J'étais à ce sujet, accompagné du DGSA, Monsieur HANOT et de la DGS à Paris, avec le DGFIP et le DGRI. Et là, on a parlé des formations qui posent problème. Il y en a un certain nombre, en effet. Ce n'est pas la majorité, fort heureusement et on sait exactement pourquoi. Ces éléments vous seront donnés. C'est écrit dans la note. Vous aurez tous les documents nécessaires pour comprendre où il y a des difficultés ou des fragilités, dans telle ou telle formation et ce qu'il faut corriger. Il faudra le corriger cette année pour les formations qui posent le plus de problèmes. Corriger, ça veut dire : faire évoluer, corriger les problèmes ou éventuellement passer à une autre formation, changer de formation, mais, il faudra de toute façon agir.

C'est un travail que moi, je salue, qui a été élaboré en un temps record par la commission de l'offre de formation et d'innovation pédagogique que j'ai mise en place en décembre, pilotée par le Pr DELCROIX, qui est Vice-Président de cette Université en charge de ces questions, et notamment d'accréditation et de contractualisation avec le Ministère, avec les deux VP CFVU, le VP Moyens et puis les directions de l'administration compétente. Il y a beaucoup de gens qui ont travaillé en un temps record à ce document qui, pour ma part, est de grande qualité. Ce n'est pas moi qui l'ai conçu, mais je me permets quand même de le commenter, qui n'est pas une orientation politique, qui est bien un cadrage, qui répond à la fois, lorsque

vous lisez les rapports de la Cour des comptes, du HCERES, et quand on a connaissance des discussions avec le Ministère, mais qui répond à l'ensemble des exigences auxquelles on devra de toute façon faire face.

Donc là, il s'agit que chacun parte dans la bonne direction. Le dialogue est ouvert, il est lancé. C'est tout ce qu'on vous dit ici, et voilà les principes qui vont guider ce dialogue. On n'est pas là pour contraindre qui que ce soit, faire quoi que ce soit, on est là pour donner le cadre, tout simplement, et les exigences du Ministère et de notre tutelle.

On a une vision, bien entendu, mais ça ne va pas se faire dans cette salle avec 30 élus. Il faut que chaque département, chaque UFR puisse se positionner et décider de ses priorités, et faire des propositions à l'établissement. Et nous, on va juste ici vérifier qu'elles sont conformes, au niveau du Conseil académique également. Les propositions, elles viennent de l'UFR et elles doivent rester, bien sûr, dans un cadre qui est forcément général. Sinon, quid de la liberté académique si on décide tout ici et que les autres doivent l'appliquer ? Il faut bien qu'il y ait des propositions innovantes et modernes qui émanent de nos conseils d'UFR, de nos départements, de nos équipes pédagogiques. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Les éléments précis seront fournis en temps et en heure, de toute façon. Ça, c'est juste un lancement des discussions.

Mme ROMANA, PR : Je suis d'accord avec Monsieur HUNEL concernant le manque de cadrage, mais vous avez expliqué que c'est volontaire et je suis tout à fait d'accord avec vous. Bien évidemment que le cadrage ne doit pas se faire parmi nous, là, les 30 administrateurs et que c'est bien évidemment à travers des dialogues avec les composantes, les collègues et tout ça qu'effectivement, on arrivera à sortir une note de formation de qualité.

Mais, quand même, Monsieur le Président, ça fait un petit moment que je suis à l'Université. J'ai vu des créations d'accréditation où on nous a dit, ce qui me paraissait personnellement assez bien : « Le Pôle Guadeloupe, le Pôle Martinique, par exemple, doit être complémentaire dans son offre de formation ». Ça, c'est un cadrage, mais c'est un cadrage qui est souple, voyez-vous, juste complémentaire.

Ce n'est pas la peine avec, me semble-t-il, mais ça se débat. Cela va être du cadrage. Vous voyez, ça va être des notes qui vont aider, parce que Monsieur HUNEL a raison. Quand les collègues vont arriver et vont voir cette note, ils ne seront pas plus éclairés. Ils ne seront pas plus alertés à savoir : dans quelle direction il faut aller. Donc, peut-être que vous avez un calendrier, une espèce de diagramme de *Gantt* qui va dire que nous, par exemple, il faut qu'en juillet 2026, on ait fait notre première proposition et comment on s'organise dans le temps et à quel niveau. Ce sera intéressant, effectivement. Mais là, c'est vrai que cette note de cadrage, je trouve qu'elle ne cadre pas beaucoup. Ce n'est pas le rôle du CA de cadrer, c'est sûr. Vous nous avez dit que c'est une commission qui l'a faite. On peut saluer le travail, mais ça n'aidra pas plus les collègues à savoir dans quelle direction aller.

J'imagine qu'effectivement, après, il y a un travail qui est mis en place. Et si vous pouvez nous en dire deux mots, je pense qu'on sera intéressés.

M. le Président : Je vais laisser la parole à Monsieur ARTERON. Je réponds rapidement pour dire qu'effectivement, un calendrier est déjà mis en place et qu'à partir de cette note qui sera expliquée aux collègues dans le cadre des différentes discussions qui auront lieu, je pense que les choses seront nécessairement beaucoup plus claires pour tout le monde.

Pour ce qui est de la complémentarité, elle est inscrite dans nos statuts, donc, nul besoin de la voter à nouveau, puisqu'elle a déjà été votée. Il est écrit dans le préambule de nos statuts que nous avons vocation à avoir des formations complémentaires entre les pôles. Monsieur ARTERON, vous avez la parole.

M. ARTERON, MCF : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. J'aimerais simplement rajouter une chose. Il faut savoir que pour un certain nombre de composantes, cette offre de formation est cruciale. Et c'est vrai que la note de cadrage votée ce jour intervient dans un cadre plus global de pilotage, comme vous l'avez rappelé. Je crois qu'il convient de saluer le fait que, bien en amont, je crois que presque deux ans

en amont, on a mis en place les conditions d'une réflexion à la fois apaisée et constructive pour l'établissement.

De manière plus spécifique, étant dans la Faculté Jean Bernabé, je dois souligner que cette lettre de cadrage est en mesure de préciser les cadres à partir desquels nous devons conduire un certain nombre de réflexions, notamment relatives à notre positionnement vis-à-vis de l'enseignement, par exemple, notre positionnement vis-à-vis de l'insertion des étudiants dans tel champ professionnel. C'est vrai que cette souplesse peut nous permettre de manière très franche d'aborder toutes ces questions. Je crois que le cadre est posé. Le temps prévu est suffisamment en mesure de nous permettre de bien travailler, de manière à répondre à l'ensemble des enjeux qui se posent à l'endroit de notre communauté, de notre établissement. Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues. Merci.

M. le Président : Merci, Monsieur ARTERON. Monsieur le Vice-Président du Pôle, Professeur SAFFACHE.

M. SAFFACHE, PR, VP Pôle Martinique : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai bien entendu les remarques de notre collègue Philippe HUNEL. Je vais tenter de dissiper les craintes que notre collègue peut avoir, d'autant plus que, très en amont, Monsieur le Vice-Président de la CFVU Martinique et moi-même, alors que la note de cadrage n'était pas encore votée, puisqu'elle ne le sera que ce matin, nous avons pris notre bâton de pèlerin et nous sommes passés dans les différentes composantes pour présenter à grands traits, puisqu'elle n'est pas encore votée, mais pour présenter à grands traits néanmoins, les orientations vers lesquelles nous irons, de façon à ce que les collègues en amont aient déjà un certain nombre d'éléments.

J'entends qu'il faut peut-être des indicateurs, peut-être plus précis, etc., mais il a clairement été dit, à la Faculté Jean Bernabé, à la Faculté de droit et d'économie, à la Faculté STE lorsque nous y sommes passés, et nous serons lundi à l'IUT, car on nous dit très clairement que le Pôle se positionnera... Quand je dis : « le Pôle », c'est-à-dire qu'il y aura des réunions avec le Vice-Président de pôle, avec le Vice-Président de la CFVU et les doyens. Nous ne ferons pas d'économie, de toute façon, de tirer d'abord un premier bilan de ce qui existe, parce qu'il y a des formations qu'il faut maintenir en l'état. Il y a des formations qui manifestement nécessitent soit des ajustements, soit il faudra fondamentalement fermer. Et je pense qu'il faut être honnête, il faut se regarder en face et ne pas avoir la langue de bois. Nous savons tous, on peut en effet se dire qu'on attendra que le Ministère nous indique quelles sont les formations en tension, cher collègue, Philippe, alors qu'on connaît tous, les formations qui sont en tension. On connaît tous, les formations qui aujourd'hui présentent des difficultés. Quand on a dans certaines formations un étudiant inscrit, et ce n'est pas une formule pour faire sourire, je pense par exemple à une licence de deuxième année où il y a un inscrit, on peut parler de formation en tension, ou tout au moins, si elle n'est pas en tension, elle a pour le coup une de tension, puisque malheureusement, il n'y a qu'un inscrit.

Fondamentalement, je crois que le Pôle accompagnera véritablement les différents départements, les différentes composantes. Et avec Monsieur le Vice-président de la CFVU Martinique, il n'y a aucun problème pour qu'il y ait du dialogue sur le Pôle pour qu'on arrive à imaginer, construire, co-construire une offre de formation qui, cette fois-ci, soit peut-être un peu plus en adéquation avec les besoins du territoire, mais surtout qui soit au bénéfice des étudiants. Je rappelle, et je terminerai sur ce point, je pense qu'il ne faut plus que l'on soit dans la logique qui était celle à l'époque de l'UAG, c'est-à-dire que chaque professeur voulait son *master*, chaque enseignant, lorsqu'il accédait à quelque chose, voulait diriger une licence ou un *master*. Non, il faut véritablement désormais que les formations soient au service du développement des territoires. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Monsieur HUNEL, brièvement, cette fois-ci, s'il vous plaît, puisqu'il faut qu'on avance.

M. HUNEL, MCF : Oui, je voulais juste préciser mon propos par rapport à votre réponse. Je ne demandais pas la liste des diplômes en tension. Je demandais justement quels sont les critères qui définissent une formation

en tension. Mais, j'ai bien entendu que, justement, c'est une définition des grandes orientations et que vous allez nous fournir un véritable plan d'action avec des indicateurs, des moyens pour accompagner les enseignants pour arriver justement à cette offre la plus pertinente pour notre Université et nos territoires.

M. le Président : Monsieur HUNEL, je pense qu'il ne nous a pas échappé qu'il y a un rapport de la Cour des comptes qui a commencé en parlant de l'offre de formation. Vous avez déjà sûrement 90 % des réponses à vos questions dans ce rapport en termes d'effectifs, de coûts des formations, de taux de réussite, d'insertion professionnelle, etc. Voici les indicateurs qui sont clairs, que le Ministère, que la Cour des comptes, que l'Inspection générale, que l'ensemble des services de l'État considèrent et ce sont ceux-là que nous considérerons.

J'ai vraiment souhaité, et c'est une première dans cet établissement, commencer les débats très tôt pour qu'ils se fassent dans le calme et pas au rythme effréné d'un calendrier qu'on nous impose, et qui soit le même pour tout le monde, au niveau national, bien sûr, mais imposé par l'HCERES, ne permettant pas des débats sereins. Là, on a le temps de débattre et de travailler, ou de ne pas travailler pour ceux qui ne le souhaitent pas, parce qu'on ne peut pas forcer les équipes pédagogiques à travailler. En revanche, le Conseil d'administration prendra ses responsabilités à la lumière notamment du rapport de la Cour des comptes.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques avant qu'on passe au vote ? Je vous propose qu'on vote sur cette note de cadrage relative à l'offre de formation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui cote contre ? Pas de votes contre, pas d'abstentions. Merci.

b) Bilan CVEC 2024

M. le Président : Nous passons au bilan CVEC 2024.

Nous avons, depuis 2022, beaucoup travaillé à améliorer l'usage des fonds CVEC, c'est-à-dire à les rendre plus populaires, à expliquer le fonctionnement et à mettre en place des structures qui permettent donc aux étudiants et aux composantes d'utiliser ces fonds à bon escient et bien sûr dans le cadre réglementaire.

Est-ce que vous avez des questions sur le bilan qui vous a été proposé par la Direction des études et de la vie étudiante ? S'il n'y a pas de questions, on va voter notre bilan.

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président, juste d'abord, pour dire que c'est quand même une utilisation des fonds qui progresse bien et c'est bien. On voit bien que maintenant, les fonds sont utilisés. Je crois que ça fait deux fois que j'ai cette réflexion-là, mais j'oublie. La CASE, son budget est très réduit. Son utilisation est faible. Ma question c'est : pourquoi ? Si j'ai bien compris, c'est quand même une aide pour les étudiants. Qu'est-ce qui fait que, en fait, ce système-là, il n'arrive pas à émerger comme le reste ?

M. le Président : Je n'ai pas forcément de réponse précise à vous donner. Nous n'arrêtons pas de communiquer sur l'existence de cette cellule d'aide. Maintenant, s'il n'y a pas suffisamment de retours, c'est peut-être que cette communication n'est pas encore assez efficace, parce que je ne peux pas penser qu'il n'y ait pas de besoin en face. J'ai voulu, dès le début de ma mandature, augmenter l'enveloppe de cette cellule. Malheureusement, on n'a jamais atteint, me semble-t-il, les 100 % d'utilisation depuis les trois dernières années. Je pense qu'il nous faut continuer, chacun à notre place, à communiquer sur l'existence de cette formule, mais je n'ai cessé de le dire, y compris à des étudiants en difficulté que j'ai reçus à plusieurs reprises ici, ou qui ont été reçus d'ailleurs par le VP Pôle également au niveau de la Martinique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce bilan CVEC ? Je vous propose qu'on le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Programmation prévisionnelle CVEC 2025

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions ?

Mme ROMANA, PR : Sauf erreur de ma part, il y avait une annexe qui était présentée pour ce bilan CVEC, pour les actions 2025, mais que je n'ai pas vue dans les documents.

M. Le Président : C'est vrai. On s'en est rendu compte ce matin. C'était le point juste avant, mais on vous la communique tout de suite. On l'a sortie, et on a fait des tirages. On peut aussi vous l'envoyer par *e-mail* si vous le souhaitez, c'est comme vous préférez. C'est mieux par *e-mail* ? Si quelqu'un veut un tirage tout de suite, on vous le donne, sinon on vous l'envoie par *e-mail*, l'annexe. Ce sera par *e-mail* donc pour tout le monde, ce sera pour aujourd'hui même. Est-ce qu'il y a des questions concernant la programmation prévisionnelle de la CVEC 2025 ? Pas de questions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

d) Politique des droits différenciés 2025-2026

M. le Président : Nous en venons à la politique des droits différenciés 2025-2026. Est-ce que vous avez des questions sur ce document ?

Mme ROMANA, PR : Oui. L'an passé, je crois au même moment à peu près, on avait parlé de ça, et on nous avait dit qu'au prochain Conseil d'administration, ou l'un des prochains conseils, on aurait eu des chiffres. J'aimerais bien savoir d'abord, ces droits différenciés cette année, à quelle hauteur ils ont été utilisés et ce que ça a peut-être coûté à l'établissement. J'aimerais bien savoir combien d'étudiants étrangers nous avons.

Si j'ai bien compris, on a une règle de 10 %. Combien d'étudiants étrangers nous avons ? Il y avait une proposition de dire qu'on pouvait demander aux étudiants francophones de bénéficier de ce dispositif. Et il nous avait été répondu qu'on dépassait les 10 %, ou on était très proches des 10 %. Donc, on ne pouvait pas ouvrir de la même manière que faisaient des fois certaines universités en France, qui ouvraient en fait, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'étudiants étrangers qui pouvaient rentrer dans ce dispositif. Ma question, c'est : à l'Université des Antilles, combien d'étudiants ont pu bénéficier de ce dispositif ? Et ça représente quel pourcentage des étudiants étrangers, hors communautés et compagnie ?

M. le Président : Je propose que pour l'année prochaine, Madame ROMANA, puisque vous pensez bien que nous n'avons pas tous ces chiffres en tête, qu'à ces critères de droit d'inscription différencié, soit mis en annexe un bilan de l'année précédente.

Ce que je peux vous dire, c'est ce que je vous ai dit en propos liminaires, c'est que, les exonérations d'étudiants extracommunautaires uniquement, je ne parle pas des exonérations des étudiants de l'Union européenne, notamment français, représentent environ 750 000 euros de manque à gagner à l'établissement. Ça, c'est un fait. Il faut savoir que la politique actuelle telle qu'on la mène, qui peut paraître pour certains sévère, si elle était durcie, elle nous permettrait de récupérer pas loin de 1 000 000 euros dans notre fonctionnement, ce qui est loin d'être négligeable.

À l'heure actuelle, sont exonérés chez les extracommunautaires les étudiants de la Grande Caraïbe : tout ce qui est îles de la Caraïbe, mais aussi les pays qui ont une côte dans la mer des Caraïbes, comme le Venezuela. C'est notre politique. C'est celle que je propose, en tout cas, que je porte, parce que nous sommes Caribéens, et que nous pouvons avoir cette volonté d'interaction avec nos voisins et de solidarité aussi avec les plus modestes d'entre eux, qui sont quand même plusieurs millions. Par rapport à nos populations, c'est assez important.

En revanche, on ne peut pas mettre en danger le fonctionnement de l'établissement en exonérant à tout va aux quatre coins de la planète. L'Asie, l'Europe et l'Afrique, l'Océanie en tant qu'extracommunautaires ne sont pas inclus dans nos souhaits d'exonération, sachant que les étudiants extracommunautaires qui ne sont pas naturellement exonérés peuvent tout de même l'être sur des critères d'excellence académique. Il y a encore une possibilité, même pour ceux qui ne bénéficient pas d'une exonération automatique, de faire des demandes, mais ça concerne un nombre limité, bien entendu, d'étudiants.

Enfin, je termine en rappelant que nous avons fait le choix de ne pas vous proposer, donc, d'appliquer les droits différenciés au *Master*. Ce ne sont que les licences qui sont concernées, ce n'est pas toute la population universitaire. Donc, *Master* et doctorat ne sont pas inclus dans ces droits différenciés et paient des tarifs extrêmement bas, loin du coût complet des formations.

Je rappellerai que dans le rapport de la Cour des comptes, qui, là aussi, vous avez peut-être consulté, nous avons des formations qui sont à 50 ou 70 000 euros par étudiant. Quand vous payez 170 euros par étudiant pour suivre une formation qui en coûte 70 000 à l'établissement, vous voyez un petit peu la nature du manque à gagner, du déficit pour l'Université. En période budgétaire très contrainte, nous devons prendre nos responsabilités. On vient à l'Université des Antilles pour acquérir des savoirs, des compétences, des connaissances. Et donc, on paie les droits d'inscription correspondants qui sont très en deçà du coût de la formation, de toute façon. Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques ?

M. CONSTANT, PR : Oui. D'abord, je voudrais dire le plaisir que j'ai de renouer avec ces séances du Conseil l'administration, que j'ai bien connues durant des années précédentes, et de voir et de découvrir certains collègues dont je connaissais le nom, mais pas le visage et les fonctions, puisque nous n'avons pas, malheureusement, beaucoup d'instances pour nous rencontrer, indépendamment de nos affectations réciproques.

Ce sujet est un sujet sensible. Pendant plusieurs années, je me suis occupé des relations internationales de cet établissement, alors que nous avons la Guyane aussi parmi nos composantes territoriales, sans ignorer les contraintes budgétaires qui pèsent sur nous et qui sont d'ailleurs le résultat de choix qui nous dépassent, puisque c'est lié à la politique de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Je crois qu'il serait quand même bon de regarder, pour les pays avec lesquels nous faisons des conventions, notamment avec l'Université CHEIKH ANTA DIOP du Sénégal, celle de Côte d'Ivoire, au Mali aussi, où j'ai eu l'occasion de me rendre personnellement, si on ne peut pas utiliser quelques critères sélectifs pour permettre à des étudiants de ces pays de bénéficier d'une exonération partielle des droits.

C'est toujours délicat de voir ces questions-là, dans la mesure où nous avons un nombre très faible d'étudiants internationaux. Vous savez que c'est l'un des critères d'évaluation de l'attractivité des établissements de manière générale. Indirectement, le choix qui est fait, qui se soutient, qui se défend, qui a sa rationalité, va certainement nous faire perdre des étudiants internationaux. Je pense que là, il y aurait matière à réflexion. Je pense que nous avons plus, malheureusement, dans nos deux territoires, comme chacun le sait, des démographies qui sont déclinantes. Je crois que nous aurions vraiment intérêt à regarder un peu plus finement encore, qu'à l'aune des critères budgétaires, ces questions-là.

Un point, peut-être aussi, si vous permettez, il se trouve que le hasard a fait que j'ai vu un reportage qui a été tourné, peut-être a-t-il été diffusé aussi en Guadeloupe, sur la situation dans laquelle se trouvaient des étudiants d'Afrique subsaharienne qui, apparemment, avaient appris, alors que les cours avaient commencé, que les droits qu'ils devaient s'acquitter étaient affectés d'un coefficient significatif. Peut-être là aussi, pour ceux qui se trouvent dans cette situation, il y a matière à avoir une approche plus appropriée, dans la mesure, encore une fois, où il en va, il faut bien comprendre ce point-là, de l'image des établissements. Nous luttons tous les jours contre, mais nous avons un passif important à ce niveau, et tous les éléments qui permettraient de projeter dans notre établissement une image plus positive, il ne faut pas ne pas jouer ces cartes-là. Ce sont quelques réflexions que je voulais faire.

M. le Président : Bien, merci beaucoup, Professeur. Je vais vous répondre.

Tout d'abord, le plus rapide, c'est pour vous dire qu'il est absolument faux de penser que les étudiants n'étaient pas informés des frais d'inscription et des tarifs d'inscription avant d'arriver sur le sol martiniquais ou guadeloupéen. D'ailleurs, eux-mêmes le disent, tous les étudiants qui ont été reçus par le VP Pôle Martinique ou moi-même, internationaux d'Afrique de l'Ouest, donc subsaharienne, étaient informés, et

c'est normal parce que les informations sont sur les plateformes. Donc, avant de s'inscrire, ils savent pertinemment avant de faire la demande quel est le coût.

Il y a un an, le dispositif a été fait vers le mois de mai ou de juin. Donc, ils le savaient aussi, mais ils l'ont su à la dernière minute pour la rentrée de septembre, mais ils pouvaient aussi renoncer à cette affectation si les coûts étaient trop importants pour eux. Mais, pour l'année universitaire que nous vivons actuellement, tout le monde était informé bien à l'avance des frais d'inscription. Si quelqu'un ose dire le contraire, cette personne se place en dehors de la vérité.

Concernant l'attractivité de l'Université dont vous faites état, être attractif, ce n'est pas nécessairement faire venir des personnes qui viennent profiter de l'enseignement supérieur gratuitement, compte tenu du coût de cet enseignement. Être attractif, c'est travailler à des formations qui feront qu'un étudiant acceptera de payer 2 800 euros pour s'inscrire et pour repartir diplômé de l'Université des Antilles avec un bagage solide qu'il pourra valoriser dans son pays, en France ou ailleurs. L'attractivité, c'est convaincre les gens que, non, ce n'est pas une sous-université, l'Université des Antilles. C'est une université qui a un niveau, dont les enseignements sont de qualité, qui est reconnue en recherche, je l'ai dit dans mes propos liminaires, deux fois distinguée au classement de Shanghai. Donc, on ne peut pas y entrer gratuitement et en sortir avec un diplôme sans rien payer, puisque cela a un coût, et qu'on ne peut pas s'extraire des réalités qui peuvent être traitées de peut-être basses ou pragmatiques. En tout cas, c'est la réalité à laquelle on est confrontés tous les jours pour payer nos factures, pour maintenir l'établissement en état de marche et ce sont des coûts de fonctionnement qui sont extrêmement élevés. On ne peut pas imaginer qu'on puisse venir étudier sans rien payer. L'impôt payé par les personnes de nationalité française permet d'avoir un coût de l'éducation très faible ou de la santé, etc. Maintenant, pour les ressortissants étrangers, c'est un peu différent, mais le coût qui est demandé est très en deçà, comme je vous l'ai expliqué, du coût réel.

Ensuite, concernant les conventions dont vous avez parlé, cela est déjà prévu dans le texte. On a la possibilité d'avoir des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur du monde entier, pas uniquement le Mali ou le Niger ou bien le Sénégal, mais des pays du monde entier. Et lorsque ces conventions sont signées, bien sûr, elles peuvent avoir des dispositions financières qui viennent revoir à la baisse le montant de l'inscription. Dans ce cas-là, ça veut dire que c'est un partenariat, c'est une discussion qui est engagée avec l'institution partenaire. On sait le profil d'étudiant qu'on recherche, éventuellement le niveau académique aussi qu'on souhaite recruter, etc. Donc, il y a une discussion entre les deux parties qui aboutit à la signature d'une convention. J'ai eu des discussions avec des collègues, notamment du Pôle Martinique, qui appellent de leurs vœux cette convention. Maintenant, il faudra que des gens s'y emploient si on veut les signer un jour. À chaque composante la responsabilité d'engager des discussions pour voir ce qui est faisable et ensuite, de revenir vers la présidence pour savoir quelles sont nos marges de manœuvre en la matière.

Enfin, vous parliez de l'image de l'Université, mais cette image, je la défends depuis le premier jour de mon élection, corps et âme, alors que d'autres, par des tentatives plus ou moins cachées, passent leur temps à essayer de salir l'établissement en essayant de créer du désordre, d'appeler les médias sur des raisons plus ou moins réelles, sur des problèmes plus ou moins réels, d'attirer toujours sur ce qui ne fonctionne pas l'attention du grand public et non pas sur ce qui fonctionne. J'en profite pour dire aux personnes qui seraient tentées d'utiliser la misère humaine et de l'instrumentaliser pour salir, encore une fois, l'image de l'Université de prendre garde. Parce que moi, je suis le garant de l'ordre et de la stabilité et aussi de l'image et de la réputation de l'Université des Antilles.

Je souhaite qu'on soit dans le dialogue comme on l'a été. Je n'arrive même pas à compter le nombre de réunions que le Vice-président de pôle a eues sur le Pôle Martinique avec des étudiants internationaux pour ces questions. Nous avons assoupli tout ce qu'on pouvait assouplir, c'est-à-dire que nous avons reculé toutes les dates possibles et imaginables de paiement. Nous avons procédé à du fractionnement de paiement en précisant aux étudiants, justement, on parlait de la CASE tout à l'heure, de la cellule d'aide, qu'une fois qu'ils

ont fait un premier versement, qu'ils sont inscrits, ils sont chez nous et ils ont accès à nos aides. Cela peut leur permettre notamment de compléter le paiement de l'offre d'inscription. On leur a tout expliqué, on les a reçus une fois, deux fois, trois fois, n fois. Donc, on a été, je crois, à l'écoute, bienveillants et l'administration a fait tout ce qu'elle a pu pour venir en aide à nos étudiants internationaux qui, encore une fois, sont les bienvenus chez nous, mais qui doivent aussi s'inscrire dans le cadre réglementaire de l'Université des Antilles et dans celui, bien sûr, de la nation française. Donc, on ne peut pas y déroger.

M. CONSTAN, PR : Juste un mot pour dire que je pense que ces éléments qui viennent d'être apportés mériteraient d'être connus du grand public. Pourquoi ne pas faire un communiqué reprenant ce qui vient d'être dit pour que le grand public qui passe devant sa télévision au moment où ce reportage a été fait, manifestement avec des données erronées, puisse être édifié sur ce que son université fait réellement dans nos territoires ? Je crois que ce serait ...

M. le Président : Monsieur, nous avons effectivement prévu de communiquer, mais on ne peut pas faire le travail de la presse à sa place. S'il y a des problèmes de déontologie chez certains membres de la presse, écoutez, qu'est-ce qu'on peut y faire ? En tout cas, on a fait les choses correctement et donc, j'appelle vraiment toute la communauté universitaire sur ce genre de questions qui sont graves, qui sont sérieuses parce qu'on parle d'êtres humains, qui sont dans des conditions difficiles, mais de faire preuve de responsabilité et de ne pas jeter d'huile sur le feu, comme ça a été le cas par certains collègues enseignants, enseignants-chercheurs ou même ATER qui faisaient du porte-à-porte pour essayer de créer du désordre sur le pôle Martinique jusqu'en appelant leurs amis à venir plaider cause pour les étudiants qui sont en situation difficile par rapport à leurs frais d'inscription.

Je pense qu'il faut rester raisonnable et bien comprendre qu'il y aura des conséquences à ce type d'action et qu'elles peuvent être très lourdes pour les personnes.

Je crois qu'il y avait une demande de parole de Madame la Directrice des relations internationales. Madame CHATEAU, je vous en prie.

Mme CHATEAU, DRI : Merci, Monsieur le Président. Cette question de travailler sur l'accueil des étudiants étrangers et dans la globalité dans l'ensemble de la chaîne, c'est-à-dire de l'amont jusqu'à l'aval, à la sortie, et utiliser aussi les étudiants internationaux qui sont une richesse pour valoriser le rayonnement des Antilles, c'est une question qui a été, je suis arrivée au mois de septembre, tout de suite abordée avec Monsieur le Président.

À partir du 28 février, nous allons avoir deux volontaires internationaux, deux jeunes femmes, une qui vient du Pérou, une autre qui vient du Mexique, une sur chaque pôle qui, justement, seront en charge de structurer, encadrer l'accueil des internationaux, c'est-à-dire reprendre les conventions, négocier peut-être avec les établissements d'envoi, puisqu'ils sont aussi concernés, de travailler sur la sélection, travailler sur la préparation avant qu'ils arrivent sur notre territoire et une fois qu'ils sont arrivés à l'Université, qu'ils puissent avoir une intégration qui soit la plus douce et la plus agréable possible.

Autre chose, sur l'excellence académique, l'ensemble des étudiants qui viennent de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas forcément des étudiants pauvres, donc il y a aussi un ensemble de clichés. Ce n'est pas parce que nous sommes africains qu'effectivement, nous ne sommes pas en capacité d'avoir et de suivre des formations d'excellence. On voit bien que ces étudiants vont facilement aux États-Unis, au Canada et dont les frais d'inscription ne sont pas les mêmes. Je pense que ça peut être aussi stratégiquement une politique qui nous permet d'attirer et de montrer que cette université a un potentiel, une excellence qui attire les meilleurs et les internationaux.

M. le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres... ? Madame la DRI ? Oui, Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Sauf si je me suis trompé, il me semble que l'année dernière, nous avons voté parmi les pays, l'Inde, que je ne vois pas dans la liste de cette année. Vous pouvez expliquer cela ?

M. le Président : Oui, nous avons été approchés par l'ambassadeur d'Inde en France pour un certain nombre de coopérations. Nous avons échangé un certain nombre de courriers, mais en l'absence pour l'instant de dispositifs concrets, cela n'a pas de sens particulièrement de positionner l'Inde puisque ces discussions n'ont pas encore abouti. Donc, en prévision, effectivement, puisque les choses étaient plutôt bien lancées, nous avons souhaité positionner, j'avais souhaité positionner ce pays dans les pays exonérés, mais puisque les choses prennent un peu plus de temps que prévu, ça ne sert à rien pour le moment de le laisser. Il n'y a plus l'Inde en effet, mais la Grande Caraïbe reste là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Juste pour bien comprendre, vous avez affiché, parce que je cherchais des nombres, des chiffres, vous ne nous les avez pas donnés, Monsieur le Président, mais vous m'avez donné un chiffre qui est, si j'ai bien compris, 750 000 euros de frais d'exonération. C'est ça, les droits d'exonération que l'Université a perdus. C'est ça, le chiffre ?

M. le Président : Je dis que c'est un manque à gagner. Nous avons exonéré les étudiants extracommunautaires cette année, à hauteur de 700 000 euros et quelques.

Mme ROMANA, PR : C'est 3 600 euros à peu près, les frais d'inscription ?

M. le Président : Ça dépend. L'exonération, c'est à tous les niveaux, totale ou partielle, ça dépend.

Mme ROMANA, PR : Cela fait à peu près 200 étudiants, donc, on a 200 étudiants extracommunautaires dans notre Université.

M. le Président : Non, Madame ROMANA, je vous ai dit que ce sont ceux qui ont bénéficié d'une exonération totale ou partielle. Il y en a qui n'ont pas eu d'exonération du tout. Les étudiants extracommunautaires qui ont été exonérés, cela représente un montant de 700 000 euros et quelques, et je ne peux pas vous dire combien d'étudiants il y a. Là, pour l'instant, j'ai le montant en euros. Je n'ai pas le nombre de personnes concernées, sous les yeux en tout cas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, il ne s'agit pas d'une question, mais d'une proposition s'il vous plaît. Nous étudions la piste de mieux se faire connaître des fondations et autres organismes des pays susceptibles d'accorder des bourses d'études, ce qui permettrait à plus d'étudiants internationaux de valablement venir chez nous, tout en payant les frais qui ne sont pas si élevés que ça au regard de ce qui est proposé au Canada. Donc, oui, accueillons, mais peut-être que s'il y a un travail d'ingénierie à réaliser, à se faire référencer dans la liste des établissements classés vers lesquels orienter les étudiants avec des bourses.

M. le Président : Merci, Monsieur PORTECOP. Une dernière prise de parole avant qu'on passe au vote. Oui, Monsieur le Doyen, Professeur MAURIN.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Oui, mais je vais essayer de le faire vite. En tant que doyen, nous sommes sur le terrain et j'aimerais dire sur cette question de l'accueil des étudiants étrangers, effectivement, nous sommes très volontaires. Nous voulons accueillir le plus d'étudiants pour permettre justement de partager, de faire connaître notre Université, nos facultés. Et là, je dois dire que sur cette question de l'arbitrage par rapport au droit à payer, effectivement, c'est un arbitrage qui est assez délicat, qui est relativement difficile. Je pense en tant que doyen, nous sommes chacun, chacune à faire face à des établissements à faire fonctionner avec un budget très contraint. Je voulais le mettre en avant puisque nous avons des budgets qui sont globalement alimentés par les droits d'inscription et avec ce budget, c'est difficile de faire beaucoup de choses.

Pour rebondir sur cette question du niveau de nos droits d'inscription, je dirais que nous sommes vraiment en deçà de ce qui se fait un peu partout dans le monde. Et là, on a mis l'accent sur la Caraïbe. On essaie de faire preuve d'une volonté de s'intégrer dans la Caraïbe, de partager beaucoup de choses avec nos voisins des Petites Antilles et de la Grande Caraïbe. Je dirais aussi que même là, nous sommes relativement très

généreux. J'ai eu l'occasion de voir de très près ce qui se passe par exemple sur le campus de Five Islands à Antigua qui est rattaché à l'University of the West Indies. Je dois dire que j'étais très étonné de découvrir le niveau des droits d'inscription par semestre. C'est vraiment par semestre. Il faut savoir que c'est en moyenne 1 800 euros pour un semestre. Le paiement se fait chaque semestre et depuis la première année. Donc, les étudiants qui sont sur ces campus Barbade, la Jamaïque, Trinidad et aussi sur leur quatrième campus à Antigua, ce sont ce qu'ils paient à minima.

Il faut savoir aussi que sur certains établissements en Haïti, nous sommes tous d'accord, parce qu'à Haïti, on a une considération toute particulière à avoir avec ce pays, les droits d'inscription dans certains établissements haïtiens sont très élevés, largement plus élevés que chez nous.

Donc, je pense que la proposition d'Olivier PORTECOP est vraiment la bienvenue. Je pense qu'il faut trouver un juste milieu. Il faut accepter de recevoir, tout faire pour accueillir, mais il faut qu'on soit dans une position un peu équitable parce qu'on a beaucoup de difficultés à gérer nos établissements et on voit bien qu'on a des recettes qui seraient bienvenues pour nous permettre d'avoir cette gestion et d'offrir plus de moyens, plus de bonnes conditions de travail à tous nos étudiants.

M. le Président : Merci, Monsieur le Doyen. Je vous propose qu'on passe au vote sur ce point de la politique des droits différenciés.

Mme ROMANA, PR : Excusez-moi, Monsieur le Président, une dernière question.

M. le Président : Dernière intervention, Madame ROMANA, rapidement.

Mme ROMANA, PR : Je sais le manque à gagner que ça a rapporté à l'Université, j'essaie de comprendre. J'ai du mal à comprendre quand je n'ai pas des chiffres. Et du coup, combien ça a apporté ? Combien d'étudiants ont payé les droits différenciés cette année dans notre Université, ont payé la totalité des droits différenciés ?

M. le Président : C'est le type d'information que je vous ai dit, Madame ROMANA, qu'on pourrait vous fournir dorénavant dans ce cadre-là. Mais, je ne peux pas sortir les chiffres *ex nihilo* pendant cette séance. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Je m'abstiens.

M. le Président : Une abstention. Qui vote contre ? Pas de votes contre. Merci beaucoup.

e) Mise en place du congé menstruel

M. le Président : Nous passons au point suivant qui est la mise en place d'un congé menstruel destiné aux usagers de l'Université des Antilles. Cette proposition a été validée en Conseil académique, je vous la sou mets aujourd'hui. Est-ce que vous avez des questions sur ce dispositif ? Oui, allez-y.

Mme LASSERRE, étudiante pôle Guadeloupe : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas une question, mais j'aimerais vraiment saluer cette initiative qui permettra aux usagers concernés de mieux appréhender leur année universitaire. Le congé menstruel est vraiment une reconnaissance pour les personnes en situation de règles douloureuses ou de maladies gynécologiques invalidantes, et je pense que la simplicité de cette procédure va permettre justement aux usagers, une meilleure accessibilité et une meilleure adhésion de la communauté des usagers. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup de votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ce dispositif ? Donc, on va passer au vote. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Non, je voudrais vraiment saluer cette initiative parce que je pense que c'est important et je ne voulais pas que ça passe simplement comme une lettre à la poste. Je pense que c'est une grande

avancée de notre Université et il faut le souligner et en tant qu'administrateur je suis heureux de savoir que notre Université prend de telles dispositions.

M. le Président : Merci, Monsieur HUNEL. Nous ferons de toute façon une campagne d'information massive et nous comptons aussi sur vous tous pour relayer cette information une fois qu'elle sera validée par vous-même. Sur ce point, sur la mise en place du congé menstruel destiné aux usagers de l'Université des Antilles, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, ce dispositif est validé à l'unanimité. Merci.

f) Demande d'ouverture de diplôme

M. le Président : Nous en venons à la demande d'ouverture de diplôme. Est-ce que vous auriez des questions sur ces diplômes, ces ouvertures ?

Mme ROMANA, PR : J'ai toujours les mêmes remarques, c'est : on vient de voter une note de cadrage. On se dit que l'établissement, il va dans une politique de formations qui ont un poids, qui représentent, je ne sais pas, il y a un impact financier. À chaque fois en CA, on vote des formations, mais on n'arrive pas à avoir, encore une fois, le nombre de formations ouvertes, un schéma nous permettant, administrateurs, de nous dire qu'il y a, je ne sais pas, trois formations en gestion, en formation par apprentissage. La Cour des comptes a bien dit que des fois, il y avait des formations qui étaient redondantes. Est-ce que nous, on ne peut pas avoir... ? C'est compliqué de voter. On vote pour voter, en fait. Est-ce qu'on ne peut pas avoir un schéma ou une liste de l'ensemble des formations qui sont ouvertes à l'Université ? Non seulement, on vote des formations, on n'a pas de retours sur les formations. C'est ma remarque.

M. le Président : Votre remarque est dûment notée, Madame ROMANA. Là, on parle de formation continue. Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Si je puis simplement compléter en quelques secondes, je souhaite qu'il y ait, mais je le répète à chaque Conseil de pôle, assortis à toutes ces demandes d'ouverture de diplôme, des bilans d'exécution, des taux d'insertion professionnelle qui se fassent au gré des années qui se succèdent dans le cadre de ces diplômes qui sont ouverts chaque année.

M. le Président : C'est bien noté, Monsieur AUDEBERT. Maintenant, il s'agit de formations continues, donc parfois, nous avons un public qui travaille déjà, donc en termes d'insertion professionnelle, il n'y aura pas forcément de données. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui. Il y a quelque chose qui m'interpelle quand même. Ce sont des formations qui sont ouvertes en formation continue et il n'y a pas d'annexe financière. Et ça, je trouve que, quand même, en tant que Conseil d'administration, on vote une offre de formation, en conseil d'administration, de formation continue, on n'a pas d'annexe financière. On sait quand même, justement, la note de cadrage nous a suffisamment interpellés là-dessus, qu'une formation a un coût et donc, finalement, est-ce que ce coût-là, il est supporté dans le cadre de cette formation continue ? Pas d'indications, ce n'est pas normal, Monsieur le Président.

M. le Président : De manière générale, je vais laisser la parole à Madame, là, parce que ça concerne le Pôle Guadeloupe, Madame la Vice-présidente du Pôle, mais la formation continue s'autofinance, donc ne doit pas être déficitaire.

Madame la Vice-présidente, vous avez la parole.

Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à Monsieur HUNEL, dans les demandes de dossier d'ouverture, vous avez un budget prévisionnel et toutes ces questions concernant le BFCa du Pôle-Guadeloupe ont été discutées en Conseil de Pôle, où il est bien précisé que ce sont des formations qui s'autofinancent, qui ont un seuil à respecter. En fonction de ce seuil, ces formations

sont ouvertes ou non et les précisions sont également apportées en Conseil de pôle, le nombre de formations ouvertes.

M. le Président : Merci, Madame la Vice-Présidente. Je vous propose qu'on passe au vote sur l'ensemble de ces demandes d'ouverture de diplôme. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Nous en avons deux abstentions, merci. Qui vote contre ? Pas de votes contre. Très bien.

g) Conventions

M. le Président : Est-ce qu'il y a une question sur ce point ? Pas de questions sur les conventions ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Simplement pour vous dire, comme le disait, l'administrateur, mon collègue, pas d'annexe financière sur certaines conventions et pour moi, le vote est vide de sens.

M. HUNEL, MCF : Président, justement, je me suis trompé, c'était sur les conventions que je voulais faire remarquer qu'il n'y avait pas d'annexe financière, mais sur les formations, demande d'ouverture, il y avait bien des annexes. Ça va tellement vite.

M. le Président : Très bien.

M. HUNEL, MCF : Les trois conventions, je l'ai sous les yeux, la convention, il n'y a pas d'annexe financière.

M. AUDEBERT, BIATSS : LP *management*, gestion des organisations, de la même façon, il n'y a pas de sens de voter sans annexe financière.

M. le Président : Ces conventions ont été de toute façon validées, me semble-t-il, par les instances précédentes, et notamment le Pôle Martinique. Donc, j'imagine que c'est un débat qui a dû avoir lieu précédemment, Monsieur HUNEL, parce qu'il a eu lieu sur le Pôle Guadeloupe apparemment, puisque la VP Pôle avait répondu tout à l'heure quand vous vous étiez trompé. Je ne sais pas si la VP Pôle veut intervenir ou Madame la Directrice de l'IUT. Je ne sais pas, comme vous le souhaitez ou pas.

M. SAFFACHE, PR, VP pôle Martinique : Non, en fait, c'est vrai que ces conventions ont été validées en Conseil de pôle. C'est vrai qu'en Conseil de pôle, on n'a pas forcément abordé ces questions, mais on ne les a pas abordées parce qu'en amont avec Madame la Directrice de l'IUT avec qui nous avons des échanges relativement réguliers et constructifs, les choses sont toujours cadrées. Donc, maintenant, si les administrateurs du Pôle souhaitent en savoir plus, de toute façon, tous les éléments sont à leur disposition. Il n'y a aucune volonté de la part du Pôle de cacher quoi que ce soit. Au contraire, l'idée, c'est véritablement de partager très largement les informations. Là, elles ne figurent pas, les informations, c'est un fait, mais il suffit de les demander pour qu'elles soient produites.

M. le Président : Cela relève aussi de la vigilance des administrateurs du Pôle Martinique pour qu'une fois que les documents arrivent en CA, ils soient totalement complets. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces conventions ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui vote contre ? Pas de votes contre. Merci beaucoup.

5) Affaires relations internationales : Modification des modalités de mise en paiement des bourses Erasmus

M. le Président : Le point suivant concerne les relations internationales et donc, la modification des modalités de mise en paiement des bourses Erasmus. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ou des remarques ? Pas de questions ni de remarques ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien. Le document était suffisamment clair, unanimité pour ce point.

6) Questions diverses

M. le Président : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Il reste les questions diverses. Nous avons une première question diverse, je crois, sur le HCERES, posée par Monsieur AUDEBERT qui voulait savoir si nous avons déjà des échanges avec cette administration.

Pour l'instant, il n'y a pas de calendrier puisque là, les visites du HCERES vont débuter en 2026 et se poursuivre, comme je l'ai dit, en propos liminaires jusqu'en 2027. Nous n'avons pas encore été contactés par le HCERES pour qu'il nous communique son calendrier de passage.

Concernant l'École doctorale, je crois que Madame ROMANA avait une question par rapport à l'administration provisoire, c'est ça ?

Mme ROMANA, PR : Oui, c'est le rôle de l'administrateur provisoire qui est en place depuis un certain temps, puis, qui est dans le Conseil de l'École doctorale ? Est-ce que ça, c'est une information secrète ?

M. le Président : Non.

Mme ROMANA, PR : J'ai regardé sur le site de l'Université et je ne l'ai pas vue.

M. le Président : Nous sommes en train de refaire, je parle sous le contrôle du Professeur CALIF, qui est l'administrateur de l'École doctorale, le site de l'Université totalement. On est en train de mettre en place aussi un guide du doctorant, qui va être un document extrêmement utile, je pense, et nécessaire à tous nos étudiants en thèse et à ceux qui veulent s'inscrire dans cette démarche de thèse. Les choses sont en chantier et, je crois, avancent à bonne vitesse. Donc, non, ce n'est pas du tout un secret, la composition du... On a voté les statuts de l'École doctorale ici même, donc les modalités de désignation des membres de ce Conseil et donc, c'est une information. Elle n'apparaît pas sur le site parce qu'il est en construction, à laquelle vous avez bien sûr tout à fait le droit d'accéder. Oui, l'administrateur voulait préciser quelque chose, Professeur CALIF.

M. CALIF, administrateur provisoire ED 636 : Merci, Monsieur le Président, chers membres administrateurs et administrateurs. Concernant la constitution du Conseil de l'École doctorale, il n'y a pas de secret. Je vous ai également téléphoné, en fait, pour vous donner l'information. On travaille en toute transparence et je rebondis sur l'intervention du Président. Effectivement, il y a un outil qui est essentiel justement pour accompagner nos doctorants, mais également les directeurs de thèse. C'est le site de l'École doctorale qui est en cours de finalisation et également, il y aura un guide du doctorant. À l'École doctorale, nous travaillons dans l'intérêt de nos doctorants et, bien entendu, au service de nos territoires.

Je remercie, pour terminer, l'ensemble des directeurs de thèse, les directeurs d'unité et puis également Madame la vice-Présidente de la Région Guadeloupe parce que nous avons beaucoup avancé sur un certain nombre de chantiers, et le travail aussi en cours avec le Président de la Collectivité territoriale de la Martinique. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci, Monsieur l'administrateur de l'École doctorale. Vous aviez une question aussi sur les directeurs de département, je crois, leur rôle ?

Mme ROMANA, PR : Oui, voilà. En fait, juste pour revenir sur la constitution du Conseil de l'École doctorale, il me semble que mettre ça sur le site Internet, même s'il est en reconstruction, ça ne doit pas être très compliqué. Les collègues me demandent régulièrement, ce n'est pas transparent et ça crée des tensions qui, à mon avis, ne le méritent. Quand je te l'ai demandée, tu me l'as donnée, donc autant publier l'information. C'est tout.

M. le Président : Madame ROMANA, ce n'est pas clair. Quand vous avez posé la question, on avait l'impression qu'il y avait une sorte de réticence à donner l'information.

Mme ROMANA, PR : Pas du tout.

M. le Président : Qu'on l'aurait laissée secrète, en omettant de préciser que vous aviez eu l'information de la part même de l'École doctorale. Donc, ce n'est pas secret puisqu'on vous l'a dit.

Mme ROMANA, PR : Ce n'est pas moi. Il faut le diffuser à la communauté. C'est tout.

M. le Président : La façon dont vous avez posé la question induisait quelque chose. Je suis heureux de l'intervention du Professeur CALIF qui précise les choses.

Mme ROMANA, PR : N'interprétez pas mes paroles.

M. le Président : Je n'interprète rien, je répète.

Mme ROMANA, PR : Concernant le rôle des directeurs de département, nous avons vu, me semble-t-il, passer les fiches de mission, la mission d'un directeur des études. Nous avons vu passer les missions d'un responsable de formation. Je suis quelque peu étonnée de ne pas voir passer... Je ne comprends pas trop comment... Je ne sais pas comment ça fonctionne, mais je n'ai pas vu les missions d'un responsable de département. C'est en cours ?

M. le Président : Non, ce n'est absolument pas en cours. Nous sommes en train de préparer une offre de formation, donc il faut qu'on soit en mesure d'informer chacun de ses responsabilités dans ce cadre-là. On fait les choses dans l'ordre. Là, on est en train de préciser l'ensemble des compétences des acteurs qui sont donc au centre de cette refonte de l'offre de formation, et les responsables de mention en font partie. Je précise que jusqu'à présent, et on a déjà eu ce débat, donc on ne va pas l'avoir à nouveau, il y avait autant de modes de désignation que de responsables et il n'y avait aucun arrêté. Maintenant, on a une procédure claire qui va donner lieu à des arrêtés qui seront signés, et les collègues pourront donc faire valoir ces arrêtés lorsque ce sera nécessaire et aussi, ils ont des compétences qui sont précises.

Au lieu de vous étonner, Madame ROMANA, de l'absence de certaines informations sur les compétences d'un des acteurs de département, il faudrait peut-être aussi parfois saluer le fait que c'est la première fois qu'on a ce type d'initiative. On a dû commencer par quelque chose et progressivement, on arrivera à clarifier l'ensemble des situations, des compétences et des responsabilités des personnes au sein de l'Université. Mais, il n'y avait absolument rien. On commence et on commence dans un ordre qui est pensé parce qu'on a une échéance qui est celle de la refonte de notre offre de formation. Les acteurs principaux doivent savoir ce qu'ils ont à faire, quel est le rôle qu'ils doivent jouer, ça doit être clair pour tous.

Il y avait une question de Monsieur HUNEL, je crois, sur l'impact de la situation budgétaire nationale sur le budget de l'Université. Nous n'avons pas encore de notification à ce sujet de la part du Ministère. Nous avons eu des appels à la prudence en nous disant ce qu'on pouvait faire ou pas dans la situation actuelle. Il y a eu une liste d'universités qui risquaient de se trouver en difficulté, une dizaine, en raison de leur trésorerie. L'Université des Antilles n'en fait pas partie. Pour nous, les signaux sont pour l'instant au vert. Et maintenant qu'un budget a l'air d'être en train d'être voté, je pense qu'il n'y aura plus lieu d'être en alerte à ce niveau-là. Maintenant, oui, il y a une situation qui est compliquée. Il y aura forcément une baisse de la voilure et donc, peut-être une baisse budgétaire, mais l'Université des Antilles a de la trésorerie, elle a aussi des fonds de roulement. On est en capacité, pour l'instant, d'accuser les chocs si jamais il devait y en avoir. En tout cas, on ne sera pas les premiers à vaciller dans l'enseignement supérieur français.

Cela termine ce Conseil d'administration. Je vous remercie de votre participation, de votre présence. Merci aux directeurs et aux directrices de composante qui ont participé à ce conseil. Merci aux étudiants sur lesquels on peut compter. Merci beaucoup de votre présence et merci à l'ensemble de l'administration pour son travail rigoureux et intensif. Bonne fin de matinée à tous.

Fin de séance à 11 h 00